





INTRODUCTION AU DROIT

Maitre Sylvain FLICOTEAUX
Avocat au Barreau de LYON



- 1- Présentation générale
- 2- Les sources du droit
- 3- Les titulaires de droits



Présentation générale

- Le Code Napoléon
- Les branches du droit

Septembre 2015 3



Les branches du droit


- Le droit interne et le droit international
- Le droit privé et le droit public

Septembre 2015 4



- Droit interne
- Droit international public / privé
- Droit communautaire

Septembre 2015 5



- Droit public
- Droit privé
- Droit mixte

19/12/2014 6

Les sources du droit

Il existe évidemment des sources du droit nationales (directes et indirectes), mais aussi communautaires et internationales :

- Les sources supra-législatives
 - La loi
 - La jurisprudence
 - La coutume
 - Les autorités administratives
 - La doctrine
- - -
- La notion de hiérarchie des normes

Septembre 2015

7

- Les sources supra-législatives
 - La Constitution
 - Les accords et traités internationaux
 - Le droit européen / communautaire

Septembre 2015

8

- La loi
 - Loi ordinaire
 - Loi organique
 - Loi référendaire
 - Les Ordonnances

Septembre 2015

9

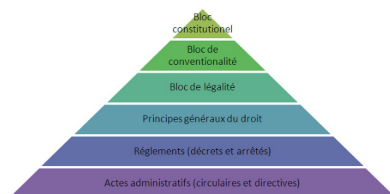
- La Jurisprudence
- La coutume
- Les autorités administratives
- La doctrine

Septembre 2015

10

Notion de hiérarchie des normes

- La pyramide de Kelsen



Septembre 2015

11

Notion de hiérarchie des normes

- Le respect de la hiérarchie des normes
 - Contrôle de constitutionnalité
 - Contrôle de conventionalité
 - Contrôle de légalité

Septembre 2015

12

Les conflits de loi

- Entrée en vigueur d'une loi
- Conflit de lois dans le temps

Septembre 2015

13

Les titulaires de droits

- La notion de personnalité juridique
- Classification des droits subjectifs
- La preuve des droits subjectifs

Septembre 2015

14

La personnalité juridique

- Les personnes physiques
- Les personnes morales

19/12/2014

15

La classification des droits subjectifs

- Droits patrimoniaux
- Droits extrapatrimoniaux
 - Droits de la personnalité
 - Droit à l'intégrité physique
 - Droit à l'image
 - Droit à l'intégrité morale
 - Droit à la vie privée

Septembre 2015

16

La preuve des droits subjectifs

- La notion de charge de la preuve
- La notion de présomption
- Les modes de preuve
 - La preuve des actes
 - La preuve des faits

Septembre 2015

17

Charge de la preuve

- Le demandeur supporte la charge de la preuve
- En pratique, chaque partie doit rapporter la preuve de ses propres allégations

Septembre 2015

18

Les modes de preuve

- On distingue la preuve des actes juridiques et la preuve des faits juridiques

Septembre 2015

19

	PRINCIPE	EXCEPTIONS
ACTES JURIDIQUES	Preuve parfaite écrite : <ul style="list-style-type: none"> - acte authentique ; - acte sous seing privé ; Preuve parfaite orale : <ul style="list-style-type: none"> - aveu judiciaire ; - serment décisoire. 	Preuve imparfaite : <ul style="list-style-type: none"> - commencements de preuve écrits ; - témoignage ; - etc.
FAITS JURIDIQUES	Preuve libre : <ul style="list-style-type: none"> - preuve testimoniale (témoignage, commune renommée) ; - présomption de fait ; - autres (aveu extrajudiciaire, etc.) 	Types de preuve imposés par la loi en certains domaines : <ul style="list-style-type: none"> - acte authentique (naissance, décès) - etc.

Septembre 2015

20